

Motion votée par la Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public
lors de son assemblée générale du 13 octobre 2013

Les membres de la SHMESP réunis ce jour en AG demandent instamment au Ministère de l'ESR et au Ministère de l'Education nationale :

1°) D'associer véritablement les enseignants-chercheurs à la discussion sur les modalités de réforme des concours de recrutement de l'enseignement du second degré.

2°) De ne pas pérenniser les conditions du concours transitoire (CAPES 2013 bis).

3°) De ne pas dissocier à l'avenir les épreuves orales des épreuves écrites.

4°) De rétablir la convergence entre le programme du CAPES d'Histoire-Géographie et celui de l'Agrégation d'Histoire.

5°) Les membres de la SHMESP réaffirment également la nécessité d'une formation par la recherche disciplinaire pour tous les enseignants du second degré : c'est pourquoi ils estiment que le concours de recrutement doit être placé en fin d'année de M2, après un M1 comportant un vrai mémoire de recherche disciplinaire. Dans cette optique, ils demandent des solutions de financement pour tous les étudiants préparant les concours de recrutement du second degré.